



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 mars 2008

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-3-2-4

Service consulté

DIF

Institut National de la Recherche Agronomique - Centre de COLMAR

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 21 212 € à l'Institut National de la Recherche Agronomique - Centre de COLMAR pour l'acquisition d'équipements de recherche.

Le développement du site du Biopôle devrait permettre de constituer un pôle d'excellence en agronomie et en environnement. Depuis de nombreuses années, le Conseil Général soutient les constructions et aménagements réalisés sur ce site. On y trouve actuellement :

- la formation dispensée par l'Université de Haute-Alsace (UHA) au sein de l'Institut Universitaire de Technologie et de l'Institut Universitaire Professionnalisé « valorisation et transformation des productions agricoles »,
- la recherche effectuée par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en association avec des laboratoires de l'Université Louis Pasteur et de l'UHA,
- la valorisation et le transfert de technologie effectués par la plate-forme technologique agrosystèmes de l'UHA et le CRITT RITMO.

Depuis 2001, l'INRA a fait des choix stratégiques en recentrant la recherche sur la vigne, en s'associant avec les universités alsaciennes, permettant ainsi de renforcer l'identifiant scientifique « Santé de la Vigne et Qualité du Vin ». Le Centre de COLMAR est depuis reconnu au niveau national et international sur cette thématique. Les relations avec l'interprofession ont également été développées notamment avec le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace.

L'INRA souhaite aujourd'hui développer un espace d'accueil et d'incubation d'entreprises innovantes en lien avec la vigne et le vin afin de renforcer sa démarche de valorisation du Biopôle.

Une première entreprise, la Société SEDIAG implantée à LONGVIC (Bourgogne) et spécialisée dans les maladies de la vigne, a fait part de son souhait d'implanter un établissement secondaire sur le site de COLMAR. Cette implantation pourrait être concrétisée dès le mois d'avril 2008.

Afin de permettre la réalisation de ce projet global et l'accueil de ce premier partenaire économique, l'INRA doit réorganiser l'utilisation de ses locaux afin de libérer les superficies nécessaires à l'accueil et l'incubation des entreprises.

D'une part, l'INRA libérera les locaux du bâtiment « Vignes et Vins » ainsi que les équipements de laboratoire fixes (paillasses, mobilier encastré, climatisation et évacuation des hottes), équipements qu'il avait lui-même financés. D'autre part, l'INRA réinstallera son laboratoire d'œnologie dans le bâtiment principal qui accueillera également les enseignants chercheurs de l'UHA dans le cadre de la convention de partenariat « levures œnologiques ». Ces travaux seront intégralement pris en charge par l'INRA.

Néanmoins, l'INRA ne dispose pas des crédits suffisants pour remplacer les équipements fixes des laboratoires laissés dans les anciens locaux, qui sont chiffrés à 100 000 €.

L'INRA, qui apportera un financement propre de 36 364 €, sollicite l'appui, à parts égales, de la Ville de COLMAR, du Conseil Général et du Conseil Régional à hauteur de 63 636 €, soit un montant de 21 212 € pour le Conseil Général du Haut-Rhin.

Ce financement par tiers des collectivités est déjà intervenu dans d'autres projets et notamment la construction en cours du bâtiment destiné à l'accueil du CRITT RITMO et de la plate-forme technologique agrosystèmes.

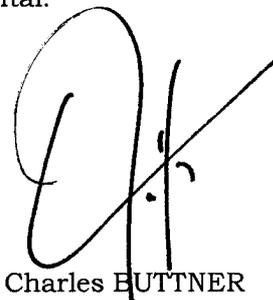
La Région Alsace et la Ville de COLMAR ont donné leur accord de principe pour participer à hauteur d'un tiers.

Compte tenu du double intérêt de ce projet (renforcement des activités de recherche du laboratoire d'œnologie et implantation d'entreprises innovantes en incubation), une suite favorable pourrait être réservée à la demande de l'INRA. Le CAHR partage cette position.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer à l'Institut National de la Recherche Agronomique – Centre de COLMAR une subvention d'investissement de 21 212 € pour l'acquisition d'équipements de recherche,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F025 – Soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche – chapitre 204, enveloppe 102 665, nature 20411, fonction 23 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER